

Recherches internationales

Le Groenland, nouvelle cible de Trump, au mépris du droit international et des droits des peuples

Chloé Maurel

Historienne, spécialiste de l'ONU



Recherches internationales

Donald Trump, qui avait déjà en 2019 parlé d'acheter » le Groenland, a, le 4 janvier 2026, déclaré : « nous avons besoin du Groenland du point de vue de la sécurité nationale, et le Danemark ne sera pas en mesure de s'en occuper » devant des journalistes à bord d'Air Force One. Ce qui fait peser une grave menace sur ce territoire, au mépris du droit de ses habitants. Il a ajouté prévoir de s'en occuper dans « vingt jours » à « deux mois ».

Mais pourquoi un tel appétit du président américain pour le Groenland ?

Ce « pays vert », vaste territoire de près de 2,2 millions de kilomètres carrés, donc plus de 4 fois la France, est rattaché au Danemark de longue date, rattachement souvent mal vécu par les habitants. En effet, c'était même une colonie danoise jusqu'en 1953. En 1979, l'île a accédé au statut de « territoire autonome » et son économie dépend toujours fortement des subsides versés par Copenhague.

Si certains Groenlandais réclament une autonomie plus grande, voire l'indépendance, et dénoncent une « colonisation » danoise (effectuée dès le XVIII^e siècle, par des missionnaires danois comme Hans Egede, surnommé « l'Apôtre du Groenland », fondateur de la ville de Nuuk, aujourd'hui la capitale du territoire), la population locale, 57 000 habitants, est dans une situation difficile, touchée par la dépression et le manque de perspectives d'avenir.

Recherches internationales

Trump vise le Groenland pour plusieurs raisons majeures : ce territoire, à l'heure du réchauffement climatique, et de la fonte des glaces (sa calotte glaciaire a perdu 4,7 millions de milliards de litres d'eau depuis 2002), est devenu un espace de plus en plus convoité, pour ses réserves d'eau notamment, une eau très pure et qui pourrait rapporter beaucoup en la commercialisant. Certains entrepreneurs ont décidé de commercialiser cette eau, au même prix que des grands vins de Bordeaux ! Notamment la marque Inland Ice vend ses bouteilles d'eau du Groenland jusqu'à 12 euros l'unité, promettant une eau qui a « la pureté de la préhistoire » et « le goût d'il y a 100 000 ans » !

M. Vildersboll, un industriel qui exploite cette eau et qui travaillait auparavant dans l'industrie pétrolière, y voit là un « nouveau pétrole » .

Outre cet « or bleu », le Groenland regorge de richesses minières dans son sous-sol, comme le fer, le nickel, l'or, et les métaux rares, comme le cobalt, très convoités aujourd'hui car nécessaires à la fabrication des téléphones portables. Jeff Bezos et Bill Gates sont intéressés depuis plusieurs années, ayant lancé des forages près de la baie de Disko, dans le sud-ouest du pays.

L'île contient également de l'uranium (crucial pour l'énergie nucléaire), un gisement de rubis, et de la farine de roche, boue riche en limon, nouvel eldorado car elle pourrait selon les recherches de géologues danois, aider à rendre fertile des terres arides dans le monde. Enfin, le Groenland recèle d'importants gisements de sable, générateurs de richesse, car le sable est très convoité pour la construction de bâtiments.

Recherches internationales

Par ailleurs, à l'heure du réchauffement climatique, le Groenland, dont le nom signifie « pays vert », pourrait tirer profit du réchauffement climatique pour être mise en culture agricole.

Au centre d'enjeux géopolitiques majeurs

Le Groenland est aussi le centre d'enjeux géopolitiques majeurs : en effet, comme l'analyse Julien Bouissou, « dans une région qui fait officiellement partie de la sphère d'influence américaine depuis la doctrine Monroe de 1823, et la signature d'un traité entre Copenhague et Washington en 1951, l'industrie minière peut servir de cheval de Troie à l'influence chinoise ». L'île est convoitée à la fois par les Etats-Unis, la Russie et la Chine. « En 2018, le Groenland a (...) refusé un prêt chinois pour financer la construction de deux aéroports.

Dans le même temps, Washington a avancé ses pions. En 2020, les Etats-Unis, qui disposent déjà sur place, à Thulé, d'une base militaire avec des systèmes d'alerte avancés contre les missiles balistiques et d'une station de surveillance des satellites, ont ouvert leur premier consulat à Nuuk. »

« L'île contient également de l'uranium (crucial pour l'énergie nucléaire), un gisement de rubis, et de la farine de roche, boue riche en limon, nouvel eldorado car elle pourrait selon les recherches de géologues danois, aider à rendre fertile des terres arides dans le monde ».

Le Groenland occupe une position stratégique dans l'Arctique, clé pour la défense antimissile et la surveillance aérospatiale (des bases comme Pituffik sont déjà utilisées par les États-Unis).

Recherches internationales

Une présence accrue des forces militaires américaines sur l'île renforcerait le contrôle américain face à la Russie et surtout à la Chine, qui s'intéressent également à l'Arctique.

De plus, l'île se situe proche de la nouvelle « Route du Nord » qui permettrait, grâce à la fonte des glaces de l'Arctique, aux navires cargos porte-conteneurs venus de Chine de faire le trajet vers l'Europe plus rapidement que par les routes maritimes jusque-là existantes.

L'impératif de préservation de la nature et de la culture groenlandaises : vers une « exception environnementale » ?

Toutefois, en juillet 2021, le gouvernement autonome du Groenland, dirigé par une majorité écologiste, a décidé d'interdire l'exploration et l'exploitation pétrolières sur l'île, pour éviter de porter atteinte à l'environnement naturel. C'est une décision historique, un renversement copernicien, qui consiste à faire passer les impératifs écologiques avant ceux du profit économique. Mais ce raisonnement pourra-t-il tenir, face aux appétits mercantiles et géopolitiques, et notamment ceux de Trump ?

En tout cas, la Première ministre danoise Mette Frederiksen s'est élevée avec fermeté contre les propos du président états-unien : « Je demande instamment aux États-Unis de mettre fin à leurs menaces contre un allié historique et contre un territoire et un peuple qui ont clairement fait savoir qu'ils n'étaient pas à vendre ».

Elle a martelé : « Il est tout à fait absurde de dire que les États-Unis devraient prendre le contrôle du Groenland ».

Recherches internationales

Violation de la Charte de l'ONU

Ces menaces de Trump sur l'intégrité territoriale du Groenland sont en violation flagrante de la Charte de l'ONU. En effet, cette dernière énonce au cœur de son dispositif la prohibition du recours à la force : « Tous les Membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État » (Article 2.4). Ce principe constitue la pierre angulaire du système onusien et conditionne la légalité de toute opération militaire transfrontalière, sauf exceptions strictes : autorisation du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII ou exercice du droit de légitime défense collectif/individuel reconnu par l'article 51.

« La « Déclaration sur les principes des relations amicales », par la résolution 2625 (XXV) de 1970, formule de façon consolidée ces obligations, notamment l'interdiction d'organiser ou d'encourager des incursions armées, d'appuyer des forces irrégulières et l'interdiction d'acquérir du territoire par la force ».

Le droit international et les déclarations de l'Assemblée générale ont systématisé l'exigence selon laquelle les États doivent respecter l'indépendance politique et la territorialité d'autrui, et s'abstenir d'intervenir, directement ou indirectement, dans les affaires intérieures d'un autre État. La « Déclaration sur les principes des relations amicales », par la résolution 2625 (XXV) de 1970, formule de façon consolidée ces obligations, notamment l'interdiction d'organiser ou d'encourager des incursions armées, d'appuyer des forces irrégulières et l'interdiction d'acquérir du territoire par la force.

Recherches internationales

Un impératif : défendre l'intégrité territoriale du Groenland et les droits de ses habitants

Le multilatéralisme, sur lequel s'est bâti le monde depuis 1945 avec l'ONU, prévoit que les conflits entre États et les mesures graves affectant la paix et la sécurité internationales doivent être traités par les organes compétents de l'ONU : le Conseil de sécurité (autorisation de recours à la force, maintien/restauration de la paix) et l'Assemblée générale (prise de positions politiques, appel aux états membres).

L'action unilatérale menée par les Etats-Unis aujourd'hui, qui contourne les mécanismes onusiens, fragilise la légitimité du système et viole tous les principes du multilatéralisme et de l'ONU. Il est donc impératif que les Etats démocratiques s'opposent à ces velléités expansionnistes des Etats-Unis et réaffirment la primauté des principes du multilatéralisme onusien !

Recherches internationales

Cette chronique est réalisée en partenariat rédactionnel avec la revue Recherches internationales à laquelle collaborent de nombreux universitaires ou chercheurs et qui a pour champ d'analyse les grandes questions qui bouleversent le monde aujourd'hui, les enjeux de la mondialisation, les luttes de solidarité qui se nouent et apparaissent de plus en plus indissociables de ce qui se passe dans chaque pays.



<http://www.recherches-internationales.fr/>



<https://shs.cairn.info/revue-recherches-internationales?lang=fr>



contact@recherches-internationales.fr



<https://www.linkedin.com/company/revue-recherches-internationales/>



6, av. Mathurin Moreau; 75167 Paris Cedex 19

Abonnements 4 numéros par an : 55 Euros, Étranger 75 Euros

<https://www.recherches-internationales.fr/>